



HURIGNY

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 février 2026

- * Nombre de conseillers en exercice : 19
- * Présents à la séance : 17
- * Date de la convocation : 27 janvier 2026
- * Affichage de la convocation : 27 janvier 2026

Etaient présents : DEYNOUX Dominique, VALLET Philippe, MAILLET Françoise, MARINELLO Serge, RAMBAUD Géraldine, COILLARD Daniel, BAUDET Sandra, BEAUCHAMP Florent, CAYRIER-LANDRÉ Nathalie, KLÉMENT Olivier, LEMAITRE Emmanuelle, MACEDO José Luis, MORNAND Pierre, PHILIBERT Pascal, RAFFIN Nadège, RATIVET Aurélie, ROZIER Nathalie.

Etaient excusés : DEKYNDT Maud, VOUILLON Daniel (qui a donné pouvoir à MARINELLO Serge).

Etait absent : ./.

À l'unanimité, le compte rendu de la séance du 10 décembre 2025 est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne José Luis MACEDO secrétaire de séance.

Signature avec ATC France d'une convention actualisée pour l'occupation du domaine public :

Une convention d'occupation du domaine public a été signée en 2020 avec ATC France concernant la parcelle cadastrée section AW n°5 située au Gros Mont pour l'implantation d'une antenne téléphonique.

Une nouvelle convention est signée afin que ATC France puisse occuper 10 m² supplémentaires pour l'installation d'équipements techniques moyennant un complément de redevance de 1 000 € par an.

Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en poste d'agent de maîtrise principal :

Afin qu'un agent puisse bénéficier d'une promotion, une délibération est nécessaire pour transformer un poste d'agent de maîtrise en poste d'agent de maîtrise principal.

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal :

Compte tenu des mouvements au sein du personnel communal, le tableau des effectifs est mis à jour.

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) – mutualisation du Service d'information géographique (SIG) :

La Commune est actuellement adhérente au service SIG commun. La convention signée avec MBA étant arrivée à échéance, afin de continuer à utiliser ce service, le renouvellement est validé pour une période de 3 ans, renouvelable une fois tacitement.

MBA -signature d'une convention de mise à disposition de service relative à l'entretien des aménagements cyclables communautaires :

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement de l'espace commun communautaire », MBA réalise des aménagements cyclables d'intérêt communautaire.

MBA ne dispose pas de service voirie pour assurer la maintenance et l'entretien de ces aménagements cyclables.

Dans un souci de bonne organisation des services, il est utile de procéder à une mise à disposition des services municipaux au bénéfice de MBA afin d'assurer, dans une logique de proximité, de rapidité d'intervention et au meilleur coût, la maintenance et l'entretien des aménagements cyclables sans pour autant exonérer MBA de ses responsabilités et de son autonomie de gestion.

Signature d'une convention avec ORANGE :

Une convention est signée avec ORANGE pour la mise en souterrain de ses réseaux aériens dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour giratoire de la Grisière.

Règlement de la bibliothèque municipale.

Le règlement de la bibliothèque municipale est adapté pour tenir compte du prêt de nouveaux supports (disques vinyles, instruments de musique et jeux de société).

Informations diverses :

Durant les travaux d'enfouissement des réseaux aériens rue des Gandelins, une déviation est mise en place par la rue des Rousseaux. La circulation chemin des Croix a lieu en sens unique (sens sud-nord)

Considérant la demande des membres du conseil communal des jeunes, une réflexion est menée avec le Comité de fleurissement pour la participation des élèves à l'élaboration de décorations de Noël.